



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU PAYS FLECHOIS**

✧ ∩ ∩ ✧

**SEANCE ORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021**

✧ ✧

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE JEUDI 23 SEPTEMBRE à 18 heures 30 minutes**, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays Fléchois, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de LA FLÈCHE, sous la présidence de Madame Nadine GRELET-CERTENAIS, Présidente.

Etaient convoqués : Nadine GRELET-CERTENAIS, Laurent HUBERT, Gwenaël de SAGAZAN, Carine MENAGE, Jean-Claude BOIZIAU, Nicolas CHAUVIN, Christophe LIBERT, Claude JAUNAY, Philippe BIAUD, Michel CHALIGNE, Jean-Pierre GUICHON, Françoise FARCY, Michel LANGLOIS, Virginie de LA FRESNAYE, Sylvain POIRRIER, Thierry RICOT, Christian JARIES, Jérôme PREMARTIN, Joël LELARGE, Véronique HERVE, Philippe GOUIN, Hervé BOIS, Pascale GLOTIN, Laurence GAUTIER, Philippe DESLANDES, Magali PREZELIN, Régis DANGREMONT, Patricia METERREAU, Michèle JUGUIN-LALOYER, Amadou KOUYATE, Françoise RACHET, Stéphanie DUBOIS-GASNOT, Sandrine BOIGNE, Hernani TEIXEIRA, Géraldine LECOMTE-DENIZET, Abdelhadi MASLOH, Isabelle LOISON, Olivier BESNARD, Myriam PLARD, Sylviane DELHOMMEAU, Nicolas MAGUE, Jean MUNSCH, Fabienne PAUMARD, Patrick JAUNAY, Christelle PHILIPPE.

Date de convocation <b>17/09/2021</b>	<u>Absents excusés</u> :
Nbre de membres en exercice : <b>45</b>	- M. LANGLOIS (pouvoir à Mme MENAGE)
Nbre de membres présents : <b>37</b>	- Mme HERVE (pouvoir à M. BLOIS)
Nbre d'absents : <b>8</b>	- Mme JUGUIN-LALOYER (pouvoir à Mme METERREAU)
Nbre de pouvoirs : <b>7</b>	- M. TEIXEIRA (pouvoir à M. JAUNAY)
Nbre de votants : <b>44</b>	- M. BESNARD (pouvoir à Mme METERREAU)
	- Mme PLARD (pouvoir à Mme LOISON)
	- M. MAGUE (pouvoir à Mme DELHOMMEAU)
	- Mme LECOMTE-DENIZET
Monsieur Jérôme PREMARTIN, Conseiller communautaire, est désigné secrétaire de séance	

**DELIBERATION N° DAG210923D007**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2/2021 –  
BUDGET ANNEXE - PARCS D'ACTIVITES**

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les modifications budgétaires contenues dans la décision modificative n° 2/2021 – Budget annexe - Parcs d'activités.

Note de présentation synthétique

La décision modificative est composée d'une nouvelle dépense de 25 000 euros pour des travaux d'éclairage public sur le parc d'activité de la Bertraie et par conséquent de la revalorisation financière du stock de terrains aménagés en recettes de fonctionnement et en dépenses d'investissement pour la même somme. Le financement de cette dépense est assuré par une avance du budget principal inscrite en recette d'investissement pour 25 000 euros.

Après en avoir délibéré, il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- D'adopter les modifications budgétaires contenues dans la décision modificative n° 2/2021 – Budget annexe - Parcs d'activités.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour Extrait Conforme,

LA PRESIDENTE,

Nadine GRELET-CERTENAIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200348-20210923-DAG210923D007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2021